

Fiche ressource sécurité **PARAPENTE**

- Académie de CLERMONT-FERRAND -

Cette fiche ressource est un outil permettant de ne négliger aucun point de sécurité. Elle rappelle de façon chronologique les procédures de sécurité à mettre en œuvre en prenant en compte la spécificité des différents lieux de pratiques pour tout enseignement scolaire des APPN.

Certaines mesures complémentaires doivent être définies localement au sein des protocoles d'établissement (ex. usage du téléphone portable par les élèves).

L'enseignant doit exercer une action de vigilance permanente et reste, quel que soit le niveau d'évolution des élèves et quel que soit le dispositif concerné, responsable des mises en œuvre qu'il propose. **En particulier, il lui appartient de valider à chaque intervention les items en gras X.**

1) En amont de la pratique		Sortie ou Séjour
a) Précautions administratives	Conventionnement avec la FFVL pour l'habilitation à l'enseignement du parapente en milieu scolaire (préalable à tout projet). En l'absence de conventionnement possible, fonctionner obligatoirement avec une école professionnelle (ou de club) de parapente affiliée FFVL.	X
	Situer le cas de figure de l'enseignant : - 1er cas : professeur d'EPS détenteur d'un Brevet d'État « option parapente » ou d'un Monitorat fédéral « parapente ». L'AS (ou l'établissement) signe une convention avec la FFVL, renouvelable chaque année scolaire. - 2e cas : professeur d'EPS détenteur a minima du brevet de pilote (qualification FFVL) et ayant validé la formation FFVL de la convention UNSS/FFVL. Prérogatives d'enseignement restreintes au niveau blanc de la progression FFVL. - 3e cas : professeur non détenteur du brevet de pilote ni de l'habilitation FFVL. Il délègue l'enseignement à l'école habilitée mais garde l'entière responsabilité de ses élèves.	X
	Licence FFVL « groupes-jeunes » (21,50 € en 2024), complémentaire à la licence UNSS (assurance obligatoire), pour la couverture en Responsabilité Civile Aérienne (RCA). Valable uniquement dans le cadre scolaire.	X
	Autorisation parentale spécifique « parapente » et certificat médical spécifique « parapente » (en complément de la fiche d'inscription classique d'adhésion à l'Association Sportive, avec coordonnées des parents).	X
	Demander les diplômes d'État ou équivalences en cas d'intervenants extérieurs. Le numéro de la carte professionnelle de tous les moniteurs susceptibles d'intervenir doit être indiqué sur le protocole. Chaque intervenant doit connaître ce protocole et l'appliquer.	X
	Informers le lycée de la sortie sur site : lieu, horaires, élèves concernés, encadrement.	X
	Rappel réglementaire : le vol libre en parapente est une activité classée en environnement spécifique (article R212-7 du Code du sport). Âge minimum de pratique : 12 ans.	X
b) Repérage du site de pratique	Sites de pratique officialisés par convention avec leur propriétaire : pente-école, aire de décollage, aire d'atterrissage, adaptés au niveau des élèves.	X
	S'assurer des conditions de communication et d'intervention des secours sur le site. Vérifier l'existence d'une fiche de secours en cas d'accident (cf. annexe) et sa diffusion auprès des encadrants et du chef d'établissement.	X
	Vérifier les radios VHF (batterie chargée, fréquence verrouillée...).	X
c) Encadrement adapté	Établir le taux d'encadrement (nombre d'élèves par encadrant) au regard du niveau des élèves, des caractéristiques du site de pratique, des formes de pratique, du matériel disponible et des conditions météo.	X
	Pour les 12/14 ans, le taux d'encadrement est de 1 moniteur pour 6 élèves.	X

d) Tenue et matériel adaptés	Informers les élèves et les familles de la tenue à prévoir : - Vêtements et équipements adaptés : chaussures montantes (type randonnée), gants, protections contre le froid et contre le soleil. - Eau en quantité suffisante.	X
	Matériel homologué : casque norme CE EN 966+A1, ailes référencées EN « A » (ailes « école »).	X
	Contrôle technique du matériel selon les prérogatives du constructeur et/ou une fois par an (porosité du tissu, suspentage, calage...), validé dans un certificat délivré par le contrôleur agréé.	X
	Parachute de secours inclus dans la sellette : replié et vérifié une fois par an par un moniteur professionnel agréé par la FFVL.	X
	Vérifier la trousse de secours.	X
e) Gestion préventive des accidents	Vérifier les PAI des élèves et la possibilité de les appliquer pendant l'activité.	X
	Vérifier l'équipement minimum de chaque élève (protections contre le froid, contre le soleil, eau).	X
	Connaître les procédures d'intervention en cas d'accident (protocole de sécurité P.A.S. , cf. 2c) et disposer de la fiche de secours.	X
f) Météo	Faire un point météo 3 jours avant, la veille et le jour même. Adapter si besoin le projet et savoir renoncer. (Cf. sites spécialisés : Météo France, Météoblue, Météociel, Météoparapente, Vélivole...)	X
2) En début de séance		
a) Contrôle du site et du matériel	Dès l'arrivée sur site : point météo et état de l'aérogologie locale pour valider la mise en activité avec les élèves.	X
	Affiner le choix du site et/ou de l'espace de pratique (orientation du décollage au regard des conditions aérogologiques, orientation du vent, placement sur la pente-école).	X
	Utiliser si besoin des repères ou outils complémentaires précisant l'orientation et la force du vent (manche à air supplémentaire, flamme, anémomètre).	X
	Choisir le matériel adapté aux élèves (taille d'aile, de sellette, de casque).	X
b) Rituels sécuritaires	Respecter le protocole de préparation au vol (« prévol » et check-list) : lacets de chaussures, casque correctement attaché, accroches cuisses et ventrale, mousqueton automatique aile/sellette, vérification des aiguilles du parachute de secours, tour de sellette, coulisse fluide des drisses de frein, radio. Co-vérification entre élèves, puis par l'encadrement. Attendre le « feu vert » de l'enseignant ou du moniteur.	X
	Lors des séquences d'apprentissage en pente-école, un fonctionnement en binôme peut s'avérer opportun (co-vérification pour la prévol, aide à l'installation et au pliage, maintien de l'aile au sol en cas de rafales de vent).	X
	Rappeler le respect des consignes liées à la séquence de travail et le respect du matériel.	X
c) Protocoles d'urgence	En cas d'accident nécessitant l'intervention des secours, respecter le protocole P.A.S. (Protéger, Alerter, Secourir). - Protéger la victime. Replier les ailes si intervention d'un hélicoptère. - Alerter : composer le 112 puis suivre la procédure dans l'ordre : 1) se présenter (qualité de l'appelant), 2) donner la localisation (nom de la piste, numéro du panneau de piste GPS, altitude...), 3) expliquer rapidement la situation et donner le nombre de victimes, 4) suivre les indications de l'opérateur et répondre à ses questions (gravité, accès au site...), 5) ne pas raccrocher : ce sont les secours qui demandent de le faire (ils rappellent généralement pour vérifier l'origine de l'appel), 6) prévenir le chef d'établissement et les parents.	X
	Pour une blessure ou un accident en dehors des zones d'activité, appeler les pompiers au 18 . Autres numéros : 15 SAMU, 17 gendarmerie/police.	X

	Réseau faible ou insuffisant : composer un SMS au 114 et tenter plusieurs envois (si le téléphone capte un réseau, si faible soit-il, le message pourra passer). Si aucune communication téléphonique n'est possible : organiser les secours localement ET envoyer une personne prévenir les secours en se déplaçant physiquement. Si possible, ne pas laisser le blessé seul, ni la personne qui va prévenir les secours.	X
	Se référer à la fiche de secours (cf. annexe).	X
3) Au cours de la séance		
a) Contrôle du groupe	Consulter régulièrement les balises météo (par radio VHF et/ou internet) pour la force et la direction du vent.	X
	Lors des grands vols : briefing au décollage et à l'atterrissage (plan de vol, zones à respecter, consignes particulières).	X
	S'hydrater régulièrement.	X
	Ne pas hésiter à faire une pause si nécessaire afin de rester concentré. Stopper plus tôt la sortie en cas de dégradation météo ou de fatigue importante chez les élèves.	X
b) Consignes pédagogiques	Aucune obligation à décoller pour un vol : le renoncement demeure le choix de l'élève. Partir et revenir en sécurité, garder la possibilité de renoncer, anticiper une éventuelle activité de repli.	X
	Prévoir une large plage horaire en fonction des spécificités de l'activité.	X
	Dès l'atterrissage, débriefing avec possibilité de feed-back vidéo.	X
4) En fin de séance		
Favoriser le retour d'expérience	Récupérer et plier le matériel dans les normes.	X
	Procéder à un débriefing de l'activité dès la fin de la séance, « à chaud » : sensations, problèmes rencontrés, progression ressentie, plaisir... Si besoin, rappeler les consignes, les règles de fonctionnement et de sécurité.	X
	Réactualiser le protocole de sécurité de l'établissement par le retour d'expériences vécues.	X